



Licenciement pendant conge parental

Par **patounet82_old**, le **14/09/2007** à **15:38**

bonjour,
actuellement en congé parental, j'ai appris hier par téléphone le décès de mon employeur décédé le 6 août 2007 (je suis aide à domicile et je travaille avec le CIAS) et par la même occasion mon licenciement. Le problème est que je n'ai reçu aucun papier et quand j'ai demandé pour la signature de mon solde de tout compte, on m'a répondu qu'il n'y avait rien à signer et que mon solde me serait viré directement sur mon compte.
j'aimerais savoir si c'est normal ou pas.
merci d'avance de votre réponse.

Par **maitreiledefrance_old**, le **15/09/2007** à **16:39**

bonjour

même licencié vous devez avoir attestation ASSEDICS, solde de tout compte et bulletin de paie